

OFCOM
Rue de l'Avenir 44
2503 Bienne

rtv-ausschreibung@bakom.admin.ch

Lausanne, le 20 février 2008

Consultation sur les demandes de concessions de radio OUC et de télévision régionale

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation publique relative aux 52 demandes de concessions de programmes radio OUC locaux et régionaux et aux 20 demandes de concessions pour la diffusion de programmes régionaux de télévision, la Ville de Lausanne souhaite assurer la diversité du paysage audiovisuel local et privilégier la qualité de l'information régionale. A ce titre, elle a pris une participation dans le capital de la société anonyme Vaud-Fribourg TV S.A. en formation, qui regroupe cinq des six télévisions locales actuellement diffusées dans le canton de Vaud, ceci afin d'assurer la pérennité de ces télévisions actives de longue date et au service du téléspectateur.

Depuis plus de quinze ans, la Télévision de la Région Lausannoise (TVRL) assure une information de proximité appréciée d'un grand nombre de spectateurs de la région et entend bien mettre son expérience au service de la nouvelle entité, pour continuer à apporter un éclairage original sur l'actualité locale et régionale, ainsi que sur la vie locale.

La Ville de Lausanne soutient donc la candidature de Vaud-Fribourg TV (Edipresse) pour l'octroi d'une concession sur la zone 2 : Vaud – Fribourg.

Concernant les concessions radio, il semble naturel d'assurer la pérennité des programmes actuellement diffusés dans la région lausannoise (Radio Lac, Radio Lausanne FM, One FM et Radio Rouge FM), qui ont fait leurs preuves auprès des auditeurs.



Sur le plan technique et en tant que propriétaire du téléseu lausannois, la Ville de Lausanne estime tout à fait possible de diffuser deux radios locales supplémentaires en plus des quatre citées, la nouvelle chaîne de télévision régionale Vaud – Fribourg TV venant quant à elle remplacer TVRL dans le plan de fréquence du téléseu.

En restant à disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre